

LES FINANCES

ON SUGGÈRE QUE LE GOUVERNEMENT ACCORDE AUX CORPS PUBLICS DES PRÊTS SANS INTÉRÊT

M. Gilles Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire. Étant donné que les commissions scolaires comme les municipalités doivent aller sur le marché des valeurs et payer des intérêts exorbitants pour administrer leur budget, aussi bien que les gouvernements provinciaux, le premier ministre est-il prêt à aviser son ministre des Finances d'octroyer des prêts sans intérêt à ces corps publics, de façon à administrer d'une façon adéquate et ainsi écomiser des sous aux contribuables canadiens, comme la chose se fait par l'entremise de la Banque islamique pour les pays avec qui elle traite? Le premier ministre serait-il prêt à faire la même chose au Canada?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le président, nous serions prêts à considérer l'octroi de prêts sans intérêt aux commissions scolaires dès que le chef créditiste aura réuni assez de citoyens qui seraient prêts, eux, à prêter sans intérêt au gouvernement en achetant des obligations d'épargne, par exemple, sans recevoir d'intérêt. Cela nous ferait un bon fonds que nous pourrions prêter sans intérêt. J'attends donc le chef créditiste.

M. Caouette (Témiscamingue): Monsieur le président, étant donné que le premier ministre nous indique de quelle façon procéder, je suis prêt à lui donner une conférence, s'il veut bien y assister. Donc, à quel temps lui serait-il possible de prendre un cours sur le Crédit social et de comprendre enfin le besoin de la population d'avoir des prêts sans intérêt, tout comme cela se fait dans d'autres pays?

M. Trudeau: Monsieur le président, je n'ai pas demandé de conférence. J'ai dit que le gouvernement, par l'émission d'obligations d'épargne comme celle que nous venons de faire, emprunte des citoyens à un taux d'environ 8½ p. 100. Si le député pouvait trouver un certain nombre d'acheteurs qui seraient prêts à nous prêter sans intérêt, nous nous servirions de cet argent pour le prêter aux municipalités. Je ne demande pas une conférence, je demande simplement une liste d'individus qui seraient prêts à nous prêter sans intérêt.

* * *

[Traduction]

L'ÉNERGIE

URANIUM—LES MOTIFS DU DÉFAUT D'ÉTABLISSEMENT D'UN DOUBLE PRIX OU D'UN OFFICE DE COMMERCIALISATION

M. Ron Huntington (Capilano): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Puisque le gouvernement a déclaré à plusieurs reprises qu'il avait à cœur de protéger les intérêts des consommateurs canadiens et qu'il s'employait à garder le prix canadien de l'uranium à un bas niveau, le ministre peut-il dire à la Chambre pourquoi le gouvernement n'a pas invoqué le système tout à fait légal du double prix comme il l'a fait avec le blé canadien? Peut-il dire à la Chambre pourquoi le gouvernement n'a pas institué un office de commercialisation de

Questions orales

l'uranium ayant pour mandat de protéger les intérêts des industries et des consommateurs canadiens?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, si le député veut bien se donner la peine de vérifier les faits, il verra que le gouvernement a pris de nombreuses mesures en ce sens. D'abord, nous avons protesté très énergiquement auprès des États-Unis quand ils ont imposé un embargo sur l'uranium canadien vendu sur ce marché, qui représentait alors 70 p. 100 des marchés mondiaux. Nous avons effectué toutes sortes de démarches connues auprès de nos voisins.

● (1432)

Deuxièmement, nous avons essayé de persuader les pays utilisateurs qu'il serait dans leur meilleur intérêt de se joindre aux producteurs, et c'était cette entente entre les pays producteurs et les pays utilisateurs qui devait stabiliser les prix de l'offre et de la demande, un peu de la même façon peut-être que le conseil international de l'étain est une association des pays producteurs et utilisateurs. Nos efforts n'ont pas porté fruit, mais nous avons essayé jusqu'au tout dernier moment alors que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a tenté une initiative importante aux Nations-Unies, à New York.

Conséquemment, nous avons conclu une entente avec les autres pays producteurs, soit l'Australie, la France et l'Afrique du Sud, visant à stabiliser le marché. Je crois que cette entente a porté fruit pendant la première année peut-être, ou même la première année et demie de son existence, mais quand les pays de l'OPEP ont augmenté leurs prix en 1973 et que les prix de l'énergie ont généralement monté en flèche de façon tout à fait démesurée, l'entente n'avait plus sa raison d'être. Voilà ce que nous avons fait, monsieur l'Orateur, et ce sont là les raisons pour lesquelles le Canada a décidé de participer à cette entente parce que le grand marché dont l'industrie canadienne dépendait, le marché américain, lui avait été fermé par suite d'une décision arbitraire du gouvernement de ce pays.

M. Gillies: Ce n'est pas vrai.

URANIUM—LES MOTIFS DU DÉFAUT DE FOURNIR À L'HYDRO-ONTARIO DES STOCKS ACCUMULÉS À BAS PRIX

M. Ron Huntington (Capilano): Monsieur l'Orateur, je remercie le ministre de sa réponse même si elle ne touche guère aux deux questions qui lui ont été posées sur la légalité des mesures que le gouvernement aurait pu prendre. Comme le gouvernement canadien expédiera des concentrés d'uranium à la régie espagnole de l'électricité en 1978, le ministre dira-t-il à la Chambre pourquoi le gouvernement du Canada n'a pas offert de vendre à l'Hydro-Ontario des concentrés d'uranium achetés à des prix variant entre \$4.75 et \$6 la livre à même les deniers des contribuables canadiens, j'ajouterais, au lieu de les lui vendre aux prix mondiaux? Plus précisément, pourquoi l'Hydro-Ontario devrait-elle payer les prix du cartel mondial pour de l'uranium extrait en Ontario quand le gouvernement vend à des services étrangers des stocks accumulés dans le cadre d'un programme mis en œuvre grâce aux deniers des contribuables canadiens?